



SYNDICAT
NATIONAL
DES
FINANCES
PUBLIQUES

Somme

Compte-rendu du CSAL du 20/06/2023

Pour le CSAL de ce jour, étaient réunis les organisations FO, SOLIDAIRES, CGT, CFDT-CFTC ainsi que les membres de la Direction.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 (pour avis);
2. Election au scrutin nominal à un tour des 15 représentants du personnel appelés à siéger à compter du 1er juillet au conseil médical par les membres titulaires au comité social d'administration (scrutin)
3. Restitution de l'observatoire interne des ministères économiques et financiers (pour information)
4. Présentation des indicateurs de tableau de bord de veille sociale (TBVS) (pour information)
5. Nouvelle cité administrative d'Amiens – actualité du dossier (pour information)
6. Implantation d'un SAPF à Amiens dans le cadre des relocalisations – actualité du dossier (pour information).
7. Généralisation du processus de numérisation et de correction dématérialisée des copies de concours (pour information).
8. Point d'actualité sur l'activité des services fonciers (SDIF, SPF·E) (pour information).
9. Questions diverses

Contrairement au déroulé habituel, ce CSAL n'a pas commencé par l'approbation du procès-verbal et la lecture des liminaires.

Nous sommes passés directement au deuxième point de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'élection des représentants du conseil médical, car la représentante titulaire de la CGT prenant part au vote devait s'absenter ensuite.

Élection du conseil médical : les 8 représentants de **FO** ont obtenu 5 voix sur 9 ce qui les place au 8 premières places. A la demande de la CFDT, un tirage au sort a eu lieu pour définir l'ordre des 15 représentants en cas d'égalité de voix.

Voici l'ordre des représentants FO élus qui siégeront au conseil médical :

- 1) DELAPORTE-CREPIN Emmanuel
- 2) DREJZA Isabelle
- 3) CHATELAIN Priscilla
- 4) LEMAIRE Carole
- 5) CAGNON Julie
- 6) DEVISME Anne-Sophie
- 7) BLONDIN Olivier
- 8) SADAI Magali

FO 80 se félicite de ce très bon résultat.

Ensuite nous avons repris le déroulement classique avec la lecture des liminaires (voir en pièce jointe la liminaire de **FO 80**)

En réponse à la déclaration liminaire, Madame la Directrice n'a pas souhaité commenter les points relevant du national. Elle en fait juste le constat.

FO 80 a insisté pour lui faire remonter les inquiétudes des agents transmis par le biais des réponses au questionnaire de l'observatoire interne. La Directrice a admis que les résultats étaient particulièrement parlants dans la Somme et qu'elle avait bien pris conscience des difficultés et des aspirations des agents.

FO 80 a une nouvelle fois rappelé les conséquences négatives des dernières réformes sur les agents et sur la qualité du service public (NRP).

- 1) Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.
- 2) élection des représentants du conseil médical (voir plus haut)

3) Restitution de l'observatoire interne :

Le taux de participation dans la Somme est en dessous de la moyenne nationale. Seul 36 % des agents ont répondu.

Les résultats traduisent un réel mécontentement des agents en termes :

- de promotion
- de perspective d'avenir
- de reconnaissance professionnelle.
- d'intérêt au travail

La Directrice a répondu qu'elle accordait la plus grande attention aux résultats des répondants. Elle souhaite construire un plan d'action. Madame Biquard a surtout insisté sur une refonte du management et sur l'organisation des services.

Pour **FO 80** cela ne suffira pas à rétablir la situation dans les services. Le mal est plus profond. Il faut arrêter les réformes inadaptées et sauvegarder les missions en mettant les moyens matériels et humains au service des usagers.

4) **Le tableau de veille social** a le mérite d'exister et il met en évidence la dégradation des services et des conditions de travail.

FO 80 s'inquiète particulièrement de l'évolution sur la santé des agents qui se traduit par un nombre d'arrêts maladie croissant.

5) Nouvelle cité administrative :

elle s'inscrit dans un programme de rénovation d'un certain nombre d'espaces et de services publics. Elle comprendra 14 services de l'État pour un total d'environ 1000 agents. C'est le 3^e plus grand projet national pour un montant de 75 millions d'euros. Il y aura environ 80 agents de la DDFIP (CGF, SLR et SFACT rectorat et formpro) et une 100taine pour l'ESI (site Fief Amiens). L'emménagement est prévu entre avril et mai 2024 pour l'ESI et en juin 2024 pour DDFIP.

La plus grosse problématique se situe au niveau de stationnement. Les agents sont perdants par rapport à leur ancienne situation (parking Vidame et parking Fief). Une négociation est en cours pour réserver des places privées au parking Perret, Amiens 2 et parking La Vallée (100 places sont seulement sont réservées à l'heure actuelle).

FO 80 est plutôt pessimiste quant à la négociation des 250 places supplémentaires et du coût engendré.

D'ores et déjà pour **FO 80** il va exister une 2^e problématique liée à la restauration. Le restaurant administratif pourra-t-il satisfaire tous les rationnaires ?

Nous reviendrons sur le sujet au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

6) Implantation d'un SAPF à Amiens :

Les agents du SAPF déportés à Vidame devraient pouvoir réintégrer le site de l'INSEE en septembre 2023. L'effectif total du SAPF devrait être composé de 33 agents, complété par 10 agents de la BNIC actuellement sur le site de Barni.

Il existe également un problème de stationnement sur le site de l'INSEE. La Directrice s'est engagée à négocier avec les services de la Préfecture.

FO 80 s'engage à venir revisiter le site pour constater l'installation finale des agents.

La réunion s'est déroulée de 9h à 16h.

*Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas à nous contacter.
Les élus restent à votre disposition pour tout sujet.*

Les élus *FO DGFIP Somme* au CSAL :

Titulaires

Olivier Blondin, Frantz Larchet, Najouah Bentamouch,

Laurent Minet, Sandrine Thilliez

